

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-129

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Amélioration Réseaux Mobilité	N° 2026-129

BORDEAUX - Quai de Bacalan - Aménagement cyclable et sécurisation de la descente des enfants au droit de Cap Sciences - Décision - Autorisation.

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Quai de Bacalan, dans sa portion comprise entre la place du Professeur Tournesol et la rue Lucien Faure ne dispose pas actuellement d'aménagement cyclable. Cette absence d'aménagement conduit les cyclistes à emprunter l'espace entre la chaussée et le bâtiment Cap sciences. Cet espace est également utilisé ponctuellement pour le stationnement d'autocars qui viennent déposer des enfants qui se rendent à Cap Sciences. La cohabitation de ces différents usages génère de nombreuses frictions et une situation potentiellement accidentogène.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole, responsable de l'aménagement des espaces publics, a été sollicitée par la Commune de Bordeaux pour étudier et proposer un aménagement afin d'améliorer la sécurité générale des piétons, cyclistes et enfants, dans ce secteur.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de décrire les contributions des deux Parties, chacune dans le cadre de leurs compétences respectives afin de mieux sécuriser ces usages à savoir l'aménagement pour Bordeaux Métropole et la réglementation de la circulation et du stationnement pour le Maire de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et suivants et L5217-2 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les déplacements cyclables et piétons vis-à-vis de la circulation automobile sur le Quai de Bacalan dans sa portion comprise entre la place du Professeur Tournesol et la rue Lucien Faure.

CONSIDERANT la nécessité de sécuriser la montée et la descente d'enfants, utilisant des transports par autocar dans le cadre d'activité pédagogique sur le Quai de Bacalan à Bordeaux.

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention relative à l'aménagement cyclable et sécurisation de la descente des enfants - Quai de Bacalan au droit de Cap Sciences à Bordeaux ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------